

Procès-verbal de la réunion du conseil de l'École doctorale du 14 avril 2022, en formation plénière

Présents : Hélène Boucard, Marguerite Canedo, Karine Corre, Pierre Deschemps, Laurent Desessard, Hendrik Eijsberg, Éric Gojosso, Philippe Lagrange, Laurence Leturmy, Catherine Piekarz, Agnès Pimbert, Chloé Thomas, Justine Vallot

Excusés : Leslie Amrane, Sophie Berthier Demonfort, Lucille Boisseau-Sowinski, Jérémy Bourgais, Caroline Boyer-Capelle, François Brenet, Antoine Claeys, Marie Delbard, Rémi Delmas, Charles Dudognon, Alexandre Dupont-Boisseau, Marie-Laure Duclos-Grecourt, Aurélien Faderne, Hani Feghali, Anne-Laure Girard, Sébastien Guilbault, Jacqueline Hoareau, Aurélie Lacombe, Céline Lageot, Eddy Lamazerolles, Marie-Eugénie Laporte Legeais, Romain Ollard, Xavier Perrot, François-Xavier Raducanou, Quentin Ricordel, Frédéric Rideau, Damien Salles, Agnès Sauviat, Didier Veillon

Le conseil de l'École doctorale s'est réuni en formation plénière en salle Waline, le jeudi 14 avril 2022 à 9h00 sous la présidence de Madame Marguerite Canedo.

1/ Informations générales

Madame Marguerite Canedo ouvre la séance en présentant les excuses de certains membres du conseil.

Elle présente plusieurs informations générales :

Les Doctoriales 2022 du Collège Juridique franco-roumain d'études européennes : c'est la troisième édition de ces Doctoriales, qui auraient dû initialement se tenir en 2020 et ont été reportées à deux reprises en raison de la situation sanitaire. Elles auront lieu les 25 et 26 juin prochains à Bucarest. Un appel à candidatures avait été envoyé aux doctorants et un seul dossier est parvenu à l'École doctorale, celui de Madame Solenne Coste, doctorante contractuelle inscrite en thèse depuis octobre 2019 et qui travaille sur « Droit des assurances

et convention européenne des Droits de l'Homme », sous la direction de Monsieur Joël Monnet et de Madame Agnès Pimbert.

Monsieur Hendrik Eijsberg intervient pour demander quels sont les établissements en Roumanie qui interviennent dans ce Collège. Il pose cette question car il y a un établissement roumain qui est partenaire de l'alliance EC2U. Monsieur Laurent Desessard lui répond qu'il ne s'agit pas du même établissement et que dans cette alliance malheureusement aucune université n'est en lien avec la Faculté de droit de Poitiers.

Conférences de l'Université Inter-Âges (UIA) : les doctorants se voient offrir la possibilité d'intervenir au cours de l'année universitaire prochaine 2022-2023, pour assurer une conférence d'une heure et demie qui leur sera rémunérée (heures CM). Madame Marguerite Canedo a sollicité les directeurs d'équipes de recherche afin de déterminer quels doctorants, au vu de l'état d'avancement de leurs travaux, seraient les mieux à même de se prêter à cet exercice. Seule Madame Anne-Laure Girard a répondu à l'appel en proposant le nom de Monsieur Lucien Auneau, qui a immédiatement accepté. Il se propose de faire une conférence sur son sujet de thèse qui porte sur le Conseil d'Etat et le Parlement sur la période 1870-1914. Madame Canedo a transmis cette candidature à Monsieur Samuel Moreau responsable du pôle université inter-âges. La commission de programmation doit se prononcer en avril sur cette proposition.

Fête de la science 2022 : L'Ecole doctorale va participer à la prochaine édition de la Fête de la Science au Palais des ducs, les 15-16 octobre 2022. Madame Marguerite Canedo précise que Madame Marie-Françoise Valette est en charge de ce projet à la Faculté de droit en collaboration avec Madame Anaïs Leroux, responsable du service Science et société et chargée de médiation scientifique à l'Université de Poitiers. Un jeu type « jeu de l'oie » sera préparé qui portera sur les droits de l'enfant. Madame Marguerite Canedo a également proposé que soit repris le quizz juridique sous forme de cartes jeux illustrées qui avait déjà été utilisé en 2014 lors d'une précédente manifestation. Le coût de ces cartes sera pris en charge par la Faculté de droit, le « jeu de l'oie » étant, quant à lui, financé par l'Université. Madame Marguerite Canedo indique qu'il faudra solliciter quelques étudiants de Master II et doctorants pour tenir le stand sur deux après-midi.

Monsieur Hendrik Eijsberg prend la parole pour indiquer qu'avec le directeur du Collège des écoles doctorales Monsieur le doyen Eric Gojosso, ils ont rencontré Madame Lydie Bodiou et Madame Anaïs Leroux qui oeuvrent à la diffusion de la culture scientifique via le label SAPS, Science avec et pour la société. Il s'agirait de travailler avec les doctorants sur un certain nombre d'activités autour de la médiation scientifique. Madame Hélène Boucard demande si ces actions seront validées au titre de la formation doctorale. Ce sera bien le cas.

Logo de l'Ecole doctorale : l'Université de Poitiers a en définitive souhaité revoir tous les logos des écoles doctorales, ainsi que celui du Collège, sur la base d'une trame commune et d'une cohérence d'ensemble. La proposition présentée par la direction de la communication n'a pas emporté l'approbation des directeurs d'écoles doctorales. Une réunion est désormais envisagée durant laquelle il sera également question des règlements intérieurs des écoles doctorales.

Les suites de la disparition de la COMUE :

-Sites internet des écoles doctorales : Madame Marguerite Canedo passe la parole à Monsieur Hendrik Eijsberg sur ce point. Celui-ci indique que les nouveaux sites des écoles doctorales sont déjà créés mais pas encore mis en ligne car notamment la question des nouveaux logos n'est pas encore réglée. Les droits ont été donnés aux gestionnaires et une formation sera organisée pour une remise à niveau sur l'outil WordPress. Monsieur Hendrik Eijsberg précise qu'il travaille actuellement avec Madame Barbara Mérigeault à identifier les items communs à toutes les écoles doctorales sans pour autant mettre en place un modèle unique de site internet, une certaine liberté étant laissée aux écoles doctorales.

-Reliquat de budget : Monsieur Hendrik Eijsberg fait savoir au conseil que l'intégralité de la trésorerie de la COMUE a été versée à l'Université de Poitiers. Il rappelle que l'Ecole doctorale a accepté le versement de 5000€ à la Faculté de droit au titre de l'Université d'été. Il précise que pour le moment il n'y a pas de visibilité sur les prochains budgets des écoles doctorales.

-Réunion des directeurs des écoles doctorales avec le directeur du Collège : elle a eu lieu le 22 mars 2022 en visioconférence pour mettre à jour la convention de formation et la charte des thèses. Monsieur Hendrik Eijsberg précise qu'en ce qui concerne la charte doctorale a été rajoutée une information sur la science ouverte car l'Université souhaite que toutes les publications soient renseignées sur HAL. Madame Hélène Boucard intervient pour dire qu'il ne faut pas que cela dépasse le stade de la recension des publications car il ne faut pas obérer les chances des docteurs en droit d'être publiés chez de grands éditeurs de droit. Monsieur le doyen Eric Gojosso indique qu'il ne sera nullement question de rendre obligatoire le dépôt la thèse mais simplement d'en recenser la référence. C'est aux laboratoires qu'incombera cette charge.

Contrats CIFRE : Madame Marguerite Canedo évoque deux pistes de projets de convention CIFRE :

- Dans le cadre d'un projet de thèse sur le télétravail, sous la direction de Monsieur Jean-Philippe Lhernould et de Monsieur Vincent Bonnin, des démarches avaient été entreprises et semblaient en bonne voie. La personne concernée était entrée en contact avec Madame Marie Rouyer, responsable du pôle Partenariats au SPVR, mais ne donne désormais plus aucune nouvelle.
- Madame Justine Vieu, inscrite en thèse depuis cette année sous la direction de Monsieur Thomas Flichy de La Neuville et travaillant sur « Les évolutions de la politique d'armement et de dissuasion française et regard des nouvelles technologies d'armement - étude de cas sur les nouveaux armements hypersoniques », semble avoir trouvé une piste sérieuse de financement du côté de l'entreprise MBDA, société industrielle du secteur aéronautique et spatial et de l'industrie de l'armement, leader européen dans la conception de missiles.

Monsieur le doyen Philippe Lagrange demande dans quels délais il est possible de signer un contrat CIFRE lorsque le doctorant est déjà inscrit en thèse. Monsieur Hendrik Eijsberg précise qu'il ne peut y avoir plus de neuf mois entre la signature du contrat et l'inscription en thèse. Celui-ci évoque aussi le nouveau dispositif de contrat doctoral de droit privé, qui permet à l'entreprise de demander un crédit impôt recherche. Madame Hélène Boucard demande quel est le texte mettant en place ce nouveau contrat. Monsieur le doyen Eric Gojosso précise qu'il s'agit du décret du 25

septembre 2021 (*Décret n° 2021-1233 du 25 septembre 2021* relatif au contrat doctoral de droit privé prévu par l'article L. 412-3 du code de la recherche).

Madame Canedo profite de cet échange sur les financements de thèse pour préciser que les COFRA (Conventions de formation par la recherche en administration) vont être expérimentés à partir de la rentrée prochaine : Madame Hélène Boucard demande des précisions sur ce nouveau dispositif et demande si cela peut fonctionner dans la Magistrature. Monsieur Hendrik Eijsberg indique que celui-ci a été calqué sur le modèle des CIFRE et concerne principalement les administrations d'Etat. Madame Marguerite Canedo précise qu'il y en aura vingt à la rentrée 2022 et cent en 2023.

Projet de réforme de l'arrêté de 2016 sur le doctorat : Madame Marguerite Canedo n'a pas de nouvelles à ce sujet et se tourne vers Monsieur Hendrik Eijsberg qui précise que le RNCD n'a pas encore eu la version définitive du texte. Madame Hélène Boucard soulève la question de la double soutenance. Madame Marguerite Canedo rappelle qu'il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation mais admet que la décision relève de l'établissement. Monsieur le doyen Eric Gojosso ajoute que cette procédure serait très compliquée à mettre en œuvre car elle mobiliserait le personnel BIATSS qui est déjà à flux tendu (l'argument des moyens). En définitive, il semble que cette proposition ne convainc guère.

Mobilité internationale : Madame Marguerite Canedo informe les membres du conseil qu'un deuxième appel à candidature est ouvert pour les bourses de la Fondation Poitiers Université (FPU). Cette information a été transmise aux doctorants et aux directeurs d'équipe de recherche. La date limite de dépôt des dossiers est le 12 mai 2022 et il reste un reliquat de 10000€ à répartir. Monsieur le doyen Eric Gojosso indique que la réunion d'attribution aura lieu le 3 juin 2022. Madame Hélène Boucard demande si la doctorante qui part avec elle (Madame Solenne Coste) aux doctorales de Bucarest pourrait bénéficier de cette bourse. Monsieur le doyen Eric Gojosso répond que cela ne sera pas possible car les crédits de la FPU visent uniquement les mobilités longues (supérieures à un mois).

Monsieur Hendrik Eijsberg propose que cette doctorante envoie un message à l'Ecole doctorale pour expliquer son besoin afin de voir ce qu'il serait possible de faire sur le budget COMUE restant.

Madame Marguerite Canedo rappelle que les modalités de versement des fonds de la Fondation ont changé car ceux-ci ne sont plus désormais directement versés aux doctorants mais transitent par l'Ecole doctorale. Le principe du versement d'une avance aux doctorants a finalement été validé au CA du 14 mars 2022. Cette avance sera plafonnée à 50% du montant alloué par la Fondation et 50% du montant alloué par l'Ecole doctorale (fonds GSI-RI).

Madame Karine Corre explique que la somme allouée par la Fondation lors du premier appel à candidatures, soit 1320€ pour les deux demandes de mobilité émanant de nos doctorants, a été versée à l'Ecole doctorale. Madame Fatim Marianne Gbane qui part en Côte d'Ivoire en mai, a ainsi reçu une avance et elle recevra le complément à son retour après réception de son rapport de fin de mission par le Collège des écoles doctorales. Madame Hélène Boucard demande que ce rapport soit également transmis au directeur de laboratoire en plus du directeur de thèse.

Madame Karine Corre précise que l'argent provenant du fonds GSI-RI sera versé sous peu à l'Ecole doctorale (4000€).

Madame H  l  ne Boucard demande si    l'occasion du colloque des trente ans de l'ERDP en d  cembre et de la venue de doctorants   trangers, il est possible de demander un financement sur ce fonds des RI. Monsieur le doyen Eric Gojosso r  pond que cela n'est pas possible sauf s'ils sont inscrits    Poitiers.

Madame Marguerite Canedo rappelle enfin quelques principes concernant la mobilit   internationale :

- aucun doctorant ne peut partir sans ordre de mission et celui-ci doit   tre pr  par   par le laboratoire et   tre envoy   au service des RI de l'Universit   au moins un mois    l'avance pour les mobilit  s sortantes ;
- les frais de restauration ne peuvent   tre inclus dans les d  penses ;
- les frais des h  bergements type Airbnb ne sont pas pris en charge.

Contrats doctoraux : Madame Marguerite Canedo   voque    ce sujet une r  union des directeurs des   coles doctorales en visioconf  rence le 4 avril 2022. Cinq nouveaux contrats doctoraux ont   t   attribu  s    l'Universit   de Poitiers pour la prochaine ann  e universitaire, dont 70% pour le secteur SHS et droit (dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi de programmation pour la Recherche). Il y aura donc un contrat doctoral de plus en droit, soit six contrats au total. Madame Marguerite Canedo indique que cette information a suscit   la r  action de certains directeurs d'  coles doctorales qui ont fait remarquer que les crit  res de r  partition habituellement utilis  s au sein du coll  ge tiennent d  j   compte des difficult  s du secteur droit et du secteur SHS. Cette mesure de faveur pour le secteur SHS introduirait donc une injustice    leur d  triment.

Cette r  union a   t   l'occasion pour une majorit   de directeurs d'  coles doctorales d'exprimer leur souhait de revoir les crit  res de r  partition des contrats doctoraux car ils sont anciens et ne se justifient plus pleinement. Bien que ces m  mes directeurs semblent admettre de faire un cas    part du secteur droit, Madame Marguerite Canedo estime qu'il faudra rester vigilants car les crit  res de r  partition susceptibles d'  tre invoqu  s risquent de ne pas nous   tre favorables.

Madame Marguerite Canedo annonce que Monsieur Beno  t Grimonprez semble avoir trouv   une nouvelle candidate pour le contrat ANR qu'il avait obtenu l'an pass   et qui risquait d'  tre perdu suite    l'abandon de son projet de th  se par la doctorante attributaire.

S'agissant du calendrier des contrats doctoraux, Madame Marguerite Canedo annonce que les dossiers de candidature devront   tre remis    l'  cole doctorale pour le 13 juin matin. Elle propose aux membres du conseil que le comit   d'attribution (audition des candidats) se r  unisse le 28 juin apr  s-midi et que le conseil de l'  cole doctorale se r  unisse le 30 juin matin pour approbation. Ce calendrier est approuv   par le conseil.

Abandons de th  se : Madame Marguerite Canedo fait part au conseil de deux abandons de th  se :

-celui de Monsieur St  phane Aupit, qui travaillait sur la « Transmission de l'entreprise viti-vinicole : poids de la fiscalit   », sous la direction de Monsieur Pascal Rubellin ;

-celui de Monsieur Dimitri Kamdjo Tedom, qui travaillait sur « La situation du transporteur sous-traitant dans les nouveaux contrats de transport », sous la direction de Monsieur Michel Boudot.

Enqu  te SIREDO : Madame Karine Corre pr  sente les r  sultats de l'enqu  te sur les effectifs de doctorants et de docteurs de l'  cole doctorale 2022 pour Poitiers. Le nombre de

soutenances en 2021 s'élève à quinze. Le total des nouvelles inscriptions pour cette rentrée 2021-2022 est de quinze. Le nombre total d'inscriptions s'élève actuellement à soixante-dix hommes et soixante-dix femmes. Peu de doctorants sont salariés et seulement cinq exercent une activité rémunérée en plus des doctorants contractuels qui, eux, sont au nombre de sept cette année (en comptant le contrat doctoral du programme PAUSE). Une seule convention de cotutelle a été signée cette année avec l'Université internationale du Caucase (Géorgie), il s'agit de Madame Ana Gventsadze. La durée moyenne des thèses soutenues en 2021 s'élève à 90,33 mois.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil du 27 janvier 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3/ Point sur les soutenances

3.1. Soutenances de thèse

Madame Marguerite Canedo annonce les quatre soutenances de thèse qui ont eu lieu depuis le dernier conseil :

- Monsieur Michel Gonomy, le 28 janvier 2022 : « Douane et propriété intellectuelle au sein de la CEDEAO, approche prospective du Droit communautaire en Afrique de l'Ouest » (direction de Monsieur Nicolas Binctin) ;
- Monsieur Johan Juge, le 18 février 2022 : « Les chômeurs franco-suisses » (direction de Monsieur Jean-Philippe Lhernould et de Madame Bettina Humer-Kahil) ;
- Monsieur Yanis Jossua Abderrahim Goulon, le 25 février 2022 : « Les jeux de hasard en Indochine. De l'exploitation à la prohibition... De la prohibition à l'exploitation » (direction de Monsieur le doyen Eric Gojosso) ;
- Monsieur Malcolm Leon, le 1^{er} avril 2022 : « La rivalité sino-américaine dans le cadre de l'innovation militaire, le cas des drones aériens » (direction de Monsieur Jean-Vincent Holeindre).

Madame Marguerite Canedo rappelle que la règle doit rester la soutenance en présentiel, la visioconférence étant une mesure d'exception. Elle relève aussi que les doctorants semblent de moins en moins se déplacer pour assister aux soutenances. Madame Hélène Boucard ainsi que Monsieur Pierre Deschemps affirment ne pas recevoir les annonces des soutenances. Madame Marguerite Canedo répond que l'annonce est faite sur le site de l'Ecole doctorale et qu'un affichage a lieu dans le hall de l'Hôtel Aubaret. Madame Marguerite Canedo propose que désormais un mail d'information soit envoyé aux doctorants ainsi qu'aux directeurs des équipes de recherche.

Monsieur le doyen Philippe Lagrange reconnaît avoir attiré l'attention de la directrice de l'Ecole doctorale sur la baisse d'assistance aux soutenances de thèse suite aux remarques qui lui ont été faites par certains membres du jury. Il trouve dommage que les doctorants ne saisissent pas cette opportunité de rencontrer des personnalités qui selon lui sont beaucoup plus disponibles à l'issue d'une soutenance qu'à la fin d'un colloque.

Enfin, Mme Canedo regrette la persistance de retards déraisonnables dans l'envoi des rapports de soutenance et rappelle que, aux termes de l'arrêté du 25 mai 2016, le rapport de soutenance doit pouvoir être remis au jeune docteur dans le mois suivant la soutenance.

3.2. Soutenances d'HDR

Madame Marguerite Canedo informe les membres du conseil que la soutenance d'HDR de Monsieur Derek El Zein, maître de conférences en science politique à l'Université Paris Cité, a eu lieu le 31 mars 2022. Le titre de son HDR était « Le Liban et ses médias : pour une grille d'analyse des perceptions des problématiques internationales du Monde Arabe » et ses garants étaient Monsieur le doyen Philippe Lagrange et Monsieur Jean-Vincent Holeindre. Madame Marguerite Canedo annonce une autre soutenance d'HDR le 30 juin 2022 : il s'agit de celle de Madame Céline Husson Rochcongar, maître de conférences en droit public à l'Université de Picardie. Le titre de son HDR est « Jalons pour une théorie des finances publiques » et son garant est Sébastien Kott.

Madame Marguerite Canedo remarque là encore l'absence de public à la soutenance qui s'est tenue le 31 mars dernier et observe que les collègues qui envisagent de soutenir une HDR pourraient sans doute apprendre beaucoup en assistant aux soutenances qui ont lieu dans notre Faculté. Elle a convenu d'envoyer l'information relative aux soutenances d'HDR à Madame Marianne Faure-Abbad qui se chargera de diffuser aux enseignants-chercheurs.

Madame Marguerite Canedo attire enfin l'attention des membres du conseil sur le financement des soutenances d'HDR. Actuellement, la règle est la suivante : l'ED prend en charge, avec le laboratoire concerné, la moitié du coût de la soutenance à hauteur de 1000€ maximum, tout dépassement devant être pris en charge par le laboratoire en question.

Monsieur le doyen Eric Gojosso rappelle que cette règle du remboursement de l'excédent par les laboratoires s'applique aussi pour les soutenances de thèse dont le coût dépasserait les 700€.

Madame Marguerite Canedo craint que le budget de l'Ecole doctorale ne baisse à l'avenir du fait de la disparition de la COMUE, même si, du côté du Collège, Monsieur le doyen Eric Gojosso précise qu'il n'est pas question de réduire la dotation aux écoles doctorales. Madame Marguerite Canedo estime cependant qu'il ne lui semble pas pertinent que l'Ecole doctorale finance les soutenances d'HDR des candidats extérieures à l'ED. Elle propose donc qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir, le financement devant selon elle faire l'objet d'un accord les deux laboratoires concernés. Pour le reste, l'Ecole doctorale continuera bien entendu à assurer l'organisation de la soutenance.

4/ Composition du prochain conseil de l'ED

Madame Marguerite Canedo rappelle qu'il est temps de songer à l'installation du nouveau conseil de l'Ecole doctorale. Il doit comprendre dix enseignants-chercheurs titulaires pour représenter les laboratoires (auxquels s'ajoutent cinq suppléants), la directrice de l'Ecole doctorale, la responsable administrative et la secrétaire, cinq doctorants titulaires (auxquels s'ajoutent cinq suppléants) à élire dans les laboratoires, et trois personnalités extérieures qui doivent être approuvées par le conseil.

Afin que ce nouveau conseil puisse être installé dès la prochaine rentrée universitaire, il faudrait que les membres représentants les laboratoires et les doctorants soient désignés en vue de la prochaine réunion du conseil, le 30 juin prochain. Lors de cette réunion, le nouveau conseil pourra ainsi approuver les noms des membres extérieurs.

En conséquence, la réunion du 30 juin se déroulera de la façon suivante :

-dans une première partie, le conseil dans sa formation actuelle se prononcera sur les diverses questions à l'ordre du jour, et notamment l'approbation de l'attribution des contrats doctoraux. Ce sera donc officiellement la dernière réunion de l'actuel conseil;

-dans une seconde partie, le conseil dans sa nouvelle formation se prononcera sur les noms des trois membres extérieurs.

À l'issue de la réunion, un déjeuner réunira tous les membres, sortants et nouveaux.

Concernant les nouvelles personnalités extérieures, Madame Canedo a contacté Madame Delphine Vandeville, directrice de l'Ecole du Centre-ouest des avocats, qui a accepté de siéger au sein du conseil. Il en va de même de Monsieur Pascal Plas, nouveau directeur des Presses universitaires de Limoges (PULIM). Reste donc une dernière personnalité à trouver pour laquelle Madame Canedo évoque plusieurs « pistes » : Madame Nathalie Fouassier directrice de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie au pôle développement économique et environnemental du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ; Madame Ségolène Duberney, directrice Recherche et innovation à Grand Poitiers ; Monsieur Bastien Bernela vice-président Grand Poitiers en matière de développement économique, enseignement supérieur, recherche, vie étudiante, emploi, insertion et économie sociale ; Monsieur Henri Colin deuxième vice-président au Conseil départemental en charge des relations avec l'Université ; Madame Marlène Bonastre, vice-procureure près le tribunal judiciaire de Toulon actuellement en détachement auprès de l'Ecole nationale de la magistrature afin d'exercer les fonctions de coordonnatrice régionale de formation au siège de la cour d'appel de Poitiers. Le conseil approuve cette dernière personnalité si celle-ci accepte la proposition.

Madame Marguerite Canedo demande aux directeurs d'équipe de recherche de lui communiquer pour le prochain conseil du 30 juin 2022 le nom des représentants de leurs laboratoires respectifs (deux titulaires et un suppléant), ainsi que les noms des représentants doctorants (un titulaire et un suppléant par équipe).

5/ Point sur les formations doctorales

Madame Marguerite Canedo indique que ce point sera plus largement évoqué lors du prochain conseil suite au bilan des évaluations des formations de cette année. Il sera notamment peut-être nécessaire de revoir le partage entre formations obligatoires et formations facultatives.

Madame Marguerite Canedo rappelle que le 3 mai 2022 aura lieu pour la première fois la formation « Préparation aux entretiens universitaires ». Lors du précédent conseil s'était posée la question de savoir si de jeunes docteurs pourraient y assister. La convention de formation doctorale telle qu'elle a été mise à jour exclut cette possibilité puisque cette convention prend fin dès le jour de la soutenance. Pour l'année en cours, Madame Marguerite

Canedo propose de permettre aux jeunes docteurs d'assister à cette formation dès lors que le plafond de douze doctorants n'est pas atteint. Elle ne voit pas d'inconvénient à ce que cette pratique puisse être prolongée dès lors que, encore une fois, la priorité est laissée aux doctorants et que l'année universitaire au titre de laquelle ces docteurs se sont inscrits n'est pas encore expirée.

Il conviendra peut-être de revoir le calendrier de cette formation afin qu'il soit mieux adapté aux échéances auxquelles se préparent les doctorants.

Madame Marguerite Canedo évoque enfin l'offre de formation de l'URFIST (Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique) de Bordeaux dont pourraient bénéficier gratuitement les doctorants, soit sur place soit à distance. Elle a repéré un certain nombre de formations susceptibles d'intéresser les doctorants, étant entendu que si la plupart sont offertes à distance, certaines ne peuvent être suivies qu'en présentiel : Le droit des données de la recherche ; Conclure un contrat d'édition : conditions et conséquences pour le chercheur ; Publier en open access : quelles conséquences juridiques pour le chercheur ? ; La protection des données personnelles (RGPD) : quelles implications pour le chercheur ?

Dès lors que ces formations viennent enrichir notre propre offre de formation, il serait sans doute opportun de permettre à nos doctorants d'y assister.

Madame Hélène Boucard demande qui prendra en charge les frais de ces formations lorsqu'elles sont en présentiel. Madame Marguerite Canedo indique qu'aucune prise en charge au niveau de l'Ecole doctorale n'a été envisagée et qu'il appartiendra aux laboratoires d'apprécier si un soutien peut être apporté à ces doctorants. Monsieur le doyen Eric Gojosso précise que l'appréciation de la pertinence de ces formations relève de chaque école doctorale et que le collège ne pourra pas apporter d'aide financière. Monsieur Hendrik Eijsberg intervient pour remarquer que, en fonction du nombre de doctorants intéressés, il sera peut-être plus intéressant de faire venir un formateur à Poitiers plutôt que d'envoyer un groupe de doctorants à Bordeaux. Monsieur le doyen Philippe Lagrange rappelle l'existence du Réseau de Recherche Régional Europe, Droit et Action Publique (EDAP) dont l'un des objectifs est de financer la mobilité des enseignants-chercheurs et des chercheurs et qu'ainsi des doctorants pourraient peut-être être financés par la Région pour se rendre à Bordeaux. Monsieur le doyen Eric Gojosso suggère dans un premier temps de proposer uniquement les formations à distance qui n'ont pas d'impact financier pour nous. Le conseil est d'accord avec cette proposition. Les doctorants pourraient également être interrogés ponctuellement sur une formation en présentiel afin de déterminer le nombre d'entre eux qui pourrait être intéressé et apprécier la solution à retenir (financement du déplacement ou financement de l'intervenant pour une formation sur place).

6/ Point sur les CSI

Madame Marguerite Canedo fait maintenant un point d'étape sur les comités de suivi individuel, qui auront lieu cette année les semaines des 13 et 20 juin 2022. La composition des CSI est maintenant terminée grâce à la réactivité des laboratoires, même si cette réactivité n'est pas pleinement partagée. A cet égard, Madame Marguerite Canedo se propose d'instaurer des quotas d'enseignants par laboratoire en fonction de leur nombre de doctorants, afin que ce ne soient pas toujours les mêmes équipes qui contribuent le plus.

Madame Marguerite Canedo indique que Madame Chloé Thomas a préparé l'ordre de passage des doctorants et que ceux-ci ont tous reçu un message leur indiquant la date à laquelle ils

seront convoqués. Elle la remercie pour ce travail de longue haleine. Madame Agnès Pimbert demande s'il est possible d'avoir le calendrier de passage. Madame Marguerite Canedo précise que ce calendrier sera communiqué lorsqu'il sera à peu près définitif, des changements étant en cours pour tenir compte des contraintes et impossibilités mises en avant par les doctorants concernés.

Madame Marguerite Canedo indique que les documents (le rapport d'avancement et la lettre du directeur de thèse émettant un avis sur la demande de réinscription) doivent être remis pour le 16 mai au plus tard à l'Ecole doctorale.

Madame Marguerite Canedo insiste pour que le rapport d'avancement soit préparé avec sérieux et suffisamment détaillé afin que les membres des CSI puissent se faire une idée exacte de la situation des doctorants auditionnés. Elle appelle tant les directeurs de thèse que les doctorants à jouer le jeu de la sincérité : les CSI ne peuvent prendre une décision éclairée et adaptée à la situation des doctorants que si un tableau fiable et conforme à la réalité leur est dressé.

7/ Organisation de la Cérémonie de remise des diplômes de doctorat 2022

L'année prochaine, notre Ecole doctorale sera en charge de l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat. Madame Marguerite Canedo indique qu'il faut donc trouver un maître de cérémonie et une personnalité reconnue pour parrainer la promotion des jeunes docteurs 2022. S'agissant du maître de cérémonie, un nom a circulé à l'occasion d'une réunion du collège doctoral en présence d'Yves Gervais et a fait l'unanimité des membres présents : le doyen Didier Veillon. Contacté par Mme Canedo, ce dernier a accepté d'assurer cette fonction.

La difficulté est de trouver un parrain ou une marraine qui doit à la fois être une personnalité connue et détenir un diplôme de doctorat. Monsieur le doyen Philippe Lagrange a suggéré plusieurs noms. Mme Canedo a elle-même envisagé plusieurs pistes. Ont notamment été évoqués les noms suivants : Madame Nicole Belloubet, Monsieur Alain Pellet, Monsieur Koen Lenaerts, Monsieur Linos-Alexandre Sicilianos, Monsieur Jean-Louis Debré. Monsieur Laurent Desessard et Madame Laurence Leturmy proposent Madame Françoise Tulkens, qui a notamment été juge à la Cour européenne des droits de l'homme de 1998 à 2012 et vice-présidente de cette juridiction de février 2011 à septembre 2012. Ce nom semblant faire l'unanimité des membres présents, Madame Marguerite Canedo demande à Madame Laurence Leturmy si elle peut établir un premier contact avec Madame Françoise Tulkens afin qu'elle ne lui adresse une demande officielle.

Les membres du conseil sont d'accord pour retenir également, et en cas de besoin, le nom de Monsieur Koen Lenaerts, président de la CJUE, qui est déjà intervenu à l'occasion de la rentrée solennelle de l'Université de Poitiers en 2016.

8/ Questions diverses

En l'absence de questions, Madame Marguerite Canedo remercie les membres du conseil et clôt ce conseil en formation plénière. La séance est levée à 11h20mn.

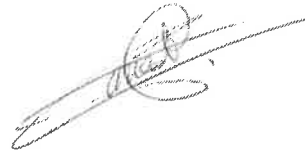
La secrétaire de séance

Madame Karine Corre
Responsable administrative

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La directrice de l'École doctorale

Madame Marguerite Canedo

A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop at the top, a horizontal line, and a long, sweeping stroke that curves upwards at the end.